



CONTENU D'UNE TROUSSE DE PREMIERS SECOURS*

- Savon (genre savon de Marseille)
- Alcool modifié (pour le nettoyage des mains et du matériel)
- Antiseptique non alcoolisé et non coloré, en doses uniques
- Compresses stériles en emballages individuels
- Petits pansements individuels de tailles variées
- Un pansement compressif
- Du sparadrap et/ou une bande élastique auto-agrippante
- Sérum physiologique en dosettes
- Des ciseaux
- Une pince à échardes
- Gants à usage unique (à mettre avant toute intervention)
- Des protections individuelles pour le bouche-à-bouche (si présence de Sauveteurs Secouristes du Travail – SST)
- Une couverture de survie

* Trousse à adapter en fonction de l'activité et des risques de l'entreprise en concertation avec le médecin du travail qui fixe les modalités d'utilisation des produits.



La réglementation

➔ **Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible (article R4224-14 du Code du Travail).**

➔ **Ce matériel doit faire l'objet d'une signalisation par panneaux conformes aux dispositions prévues par l'article R4224-23 du Code du Travail.**



Service de Santé au Travail Muret Comminges
12 avenue Vincent AURIOL - BP 77 31603 MURET Cedex
Muret: Tél : 05 61 51 03 88 Fax : 05 62 23 02 79
e-mail: contact.muret@sstmc.fr
Saint Gaudens: Tél: 05.62.00.90.90 Fax: 05.61.95.33.72
e-mail: contact.saint-gaudens@sstmc.fr
Site internet: www.sst-muret.fr